

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers Présents : 12
Nombre de Procurations : 4
Nombre de suffrages exprimés : 16
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 68

VOTES : 16 Contre : Pour : 16
Date de convocation : 20 septembre 2024

DÉLIBÉRATION N° 4.1 **DECISION MODIFICATIVE N° 1** **BUDGET ANNEXE DES PORTS EN** **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, à dix heures, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

ETAIENT PRESENTS : Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Séverine MARCHAND, Éloïse BOURREAU-GOBIN, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, *délégués titulaires*, Didier MARION, Jean-François RICARD *délégués suppléants*.

ETAIENT ABSENTS : Claire HUGUES, Jean-Rémy VILLAGEOIS, Adrien RYO, Jean-Luc SECHET *pouvoir à Lydia MEIGNEN*, Sylvie GOSLIN *pouvoir à Christiane VAN GOETHEM*, Michèle QUELLARD *pouvoir à André BOUCHER*, Isabelle DELANOY-CORBLIN *pouvoir à Christine LE RIBOTER*, Philippe CAILLON *suppléé par Jean-François RICARD*.

Secrétaire de séance : Éloïse BOURREAU-GOBIN

.....

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;
Vu l'article R. 2221-72 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les instructions comptables et budgétaires M4 ;
Vu sa délibération n° 4.1 du 15 janvier 2020 décidant que le budget annexe des ports en régie du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique serait présenté sous la nomenclature budgétaire M4 ;
Vu sa délibération n° 4.1 du 30 janvier 2024, portant sur les orientations budgétaires du syndicat mixte ;
Vu sa délibération n° 4.3 du 19 mars 2024, portant approbation du budget annexe des ports en DSP pour l'année 2024 ;
Vu sa délibération n° 4.12 du 27 juin 2024, portant approbation du budget supplémentaire du budget annexe des ports en DSP ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires par chapitre ;

Entendu le rapport de la Présidente,

Il est nécessaire de prévoir des crédits complémentaires principalement sur le chapitre 23 « immobilisations en cours » afin, entre autres, de répondre à plusieurs demandes d'avances de n

SECTION D'EXPLOITATION

En recettes

4 204 € sont inscrits au **chapitre 70 « produits de service »** et correspondent à la redevance annuelle fixe de la SAEM Loire-Atlantique Pêche et Plaisance au titre de 2024.

En dépenses

Les crédits du **chapitre 011 « charges à caractère général »** baissent de 2 796 €, pour atterrir à 189 651 € au total.

Le **chapitre 67 « charges exceptionnelles »** est augmenté de 7 000 €, soit un total de crédits de 36 206,95 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes

Aucun mouvement en recettes.

En dépenses

Le **chapitre 21 « immobilisations corporelles »** baisse de 150 000 €.

Le **chapitre 23 « immobilisations en cours »** est augmenté de 150 000 €.

Ainsi, la décision modificative n° 1 du Budget annexe des ports en DSP SPIC 2024 s'équilibre, en dépenses et en recettes, à :

- **+ 4 204 €** pour le fonctionnement
- **0 €** pour l'investissement

LE COMITÉ SYNDICAL

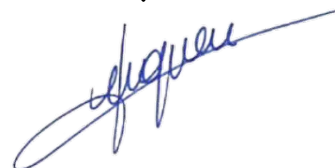
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n° 1 du Budget annexe des ports en délégation de service public (SPIC) 2024, telle qu'annexée à la présente délibération ;

Fait et délibéré à Saint-Nazaire,
En séance publique, le 30 septembre 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTELES PORTS
DE PLAISANCE ET DE PÊCHE DE LOIRE-
ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN